



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025 À 17 H 00

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2025 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Monsieur le Maire, Michel Boudreault;

Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac;

Monsieur le conseiller Jeffrey Smallwood est absent;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay est absent;

Monsieur le Maire, Michel Boudreault, agit comme président de la présente séance, *à ce titre, il demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

11-297-25	Ouverture de la séance
-----------	------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 17 novembre 2025. Il est 17 h 02.

Adoptée à l'unanimité.

11-298-25	Ordre du jour
-----------	---------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance

- 11-297-25 Ouverture de la séance
11-298-25 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Administration et greffe

- 11-299-25 Modification de la date de la séance du conseil du mois de novembre 2025

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

- 11-300-25 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 1 personne présente.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 17 h 02 et s'est terminée à 17 h 05 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	- Pourquoi la séance extraordinaire est-elle à 17h plutôt qu'à 18h comme à l'habitude? - L'intervenant demande s'il doit y avoir un vote afin de reporter une séance ordinaire.

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

11-299-25	Modification de la date de la séance du conseil du mois de novembre 2025
-----------	--

ATTENDU QUE la séance ordinaire du mois de novembre 2025 est prévue le lundi 17 novembre à 19 h 30;

ATTENDU la proximité de cette date avec l'assermentation des nouveaux élus en date du 13 novembre 2025, suite aux élections municipales du 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

DE REPORTER la séance ordinaire du mois de novembre au lundi 24 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A ».**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-300-25	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 17 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

[Original signé]

Michel Boudreault
Maire

[Original signé]

Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-348356 et dans le dossier numérique numéro 0220-320- 348355 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 17 novembre 2025 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 20 novembre 2025.

[Original signé]

Michel Boudreault, Maire

[Original signé]

Me Caroline Plourde, greffière